

GRUPE NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE
UGE CAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

CENTRE LILLOIS DE READAPTATION PROFESSIONNELLE

**Pass
P'As**



Passeport Professionnel Asperger



Lauréat 2015



Thématique

« Emploi et Carrière »

Pour son action en faveur des
personnes
Autistes Asperger



Lauréat 2014



Pour son action de recherche en
faveur des personnes
cérébrolésés
en coopération avec



3° prix 2014



Pour son action en faveur des
Personnes en situation de
handicap psychique

1/PRESENTATION

2/LE CLRP

3/L'ÉQUIPE

4/LE DISPOSITIF PASS P'AS

**5/DEMARCHES ADMINISTRATIVES RELATIVES A L'ENTREE SUR LE
DISPOSITIF**

QUI SOMMES-NOUS ?

- Etablissement médico-social fondé en 1981

www.c-l-r-p.com/

- 80 salariés

- Public accueilli : Personnes reconnues travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H)

- Géré par L'Union des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGE CAM) www.ugecam-nord.fr/

- Rattaché à la FAGERH (instance nationale) : Fédération des Associations , Groupements et Etablissements pour la Réadaptation des Personnes en Situation de Handicap

www.fagerh.fr/

1

- **Prestations d'orientation et d'évaluation**

2

- **Prestations de remise à niveau et de formation**

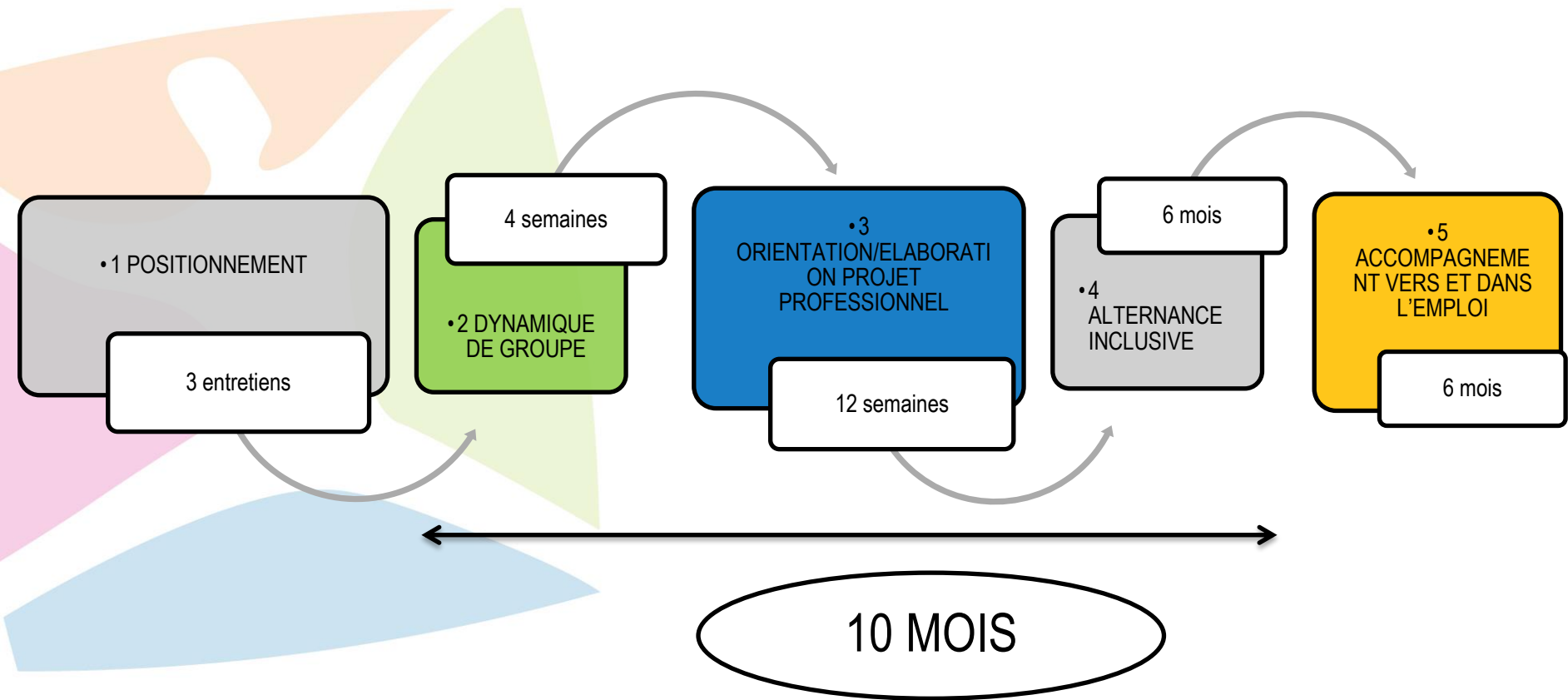
FINALITE :

L'objectif du dispositif est de permettre aux personnes présentant un trouble du spectre autistique de haut niveau et/ou Asperger d'entamer un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes présentant un trouble du spectre autistique de haut niveau et/ou Asperger (sans déficit intellectuel) ayant obtenu de la CDAPH une notification vers le dispositif.

LE DISPOSITIF PASS P'AS



« PASS P'AS »

Première étape :

1
POSITIONNEMENT

Une évaluation permettant d'estimer la capacité des personnes à intégrer un dispositif d'insertion professionnelle,

3 entretiens :

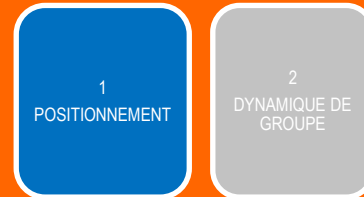
- ✓ Positionnement
- ✓ Professionnel
- ✓ Anamnèse (si candidature retenue)



« PASS P'AS »



Deuxième étape :



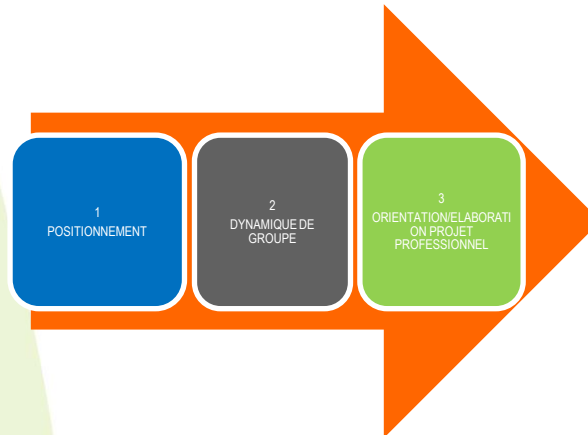
Une phase d'observation de 4 semaines permettant par le biais de différents outils pédagogiques, outils mesurant les capacités d'interactions sociales et professionnelles et ateliers etc...D'installer une dynamique collective et apprendre à se connaître.

Soulignons le fait que sur cette période les stagiaires bénéficient d'un emploi du temps partiel qui tend au fil des semaines vers un temps plein.



« PASS P'AS »

Troisième étape :



Une phase **d'orientation et d'élaboration de projet professionnel** de 14 semaines.

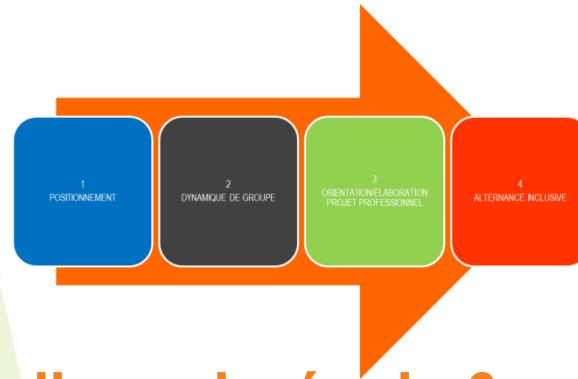
Cette étape doit permettre de :

- Travailler sur les compétences sociales et professionnelles.
- Elaborer une orientation professionnelle, en fonctions des compétences, aptitudes et la spécificité de la situation de handicap de la personne.
- Valider le projet professionnel et les environnements de travail adaptés et ce par le biais de l'immersion en entreprise entre 4 et 6 semaines.

« PASS P'AS »



Quatrième étape :



Alternance inclusive d'une durée de 6 mois.

L'alternance doit permettre :

- ✓ Une montée en compétences et en qualification sur poste de travail.
- ✓ Un entraînement des habiletés professionnelles nécessaire au maintien sur le poste de travail.

A ce stade, le renforcement avec l'entreprise sera optimal afin d'assurer une montée en qualification sociale et professionnelle. Ce processus d'alternance inclusive doit tendre à une sécurisation du parcours.

Sortie de Pass p'as : le DE2A

Dispositif emploi accompagné autisme

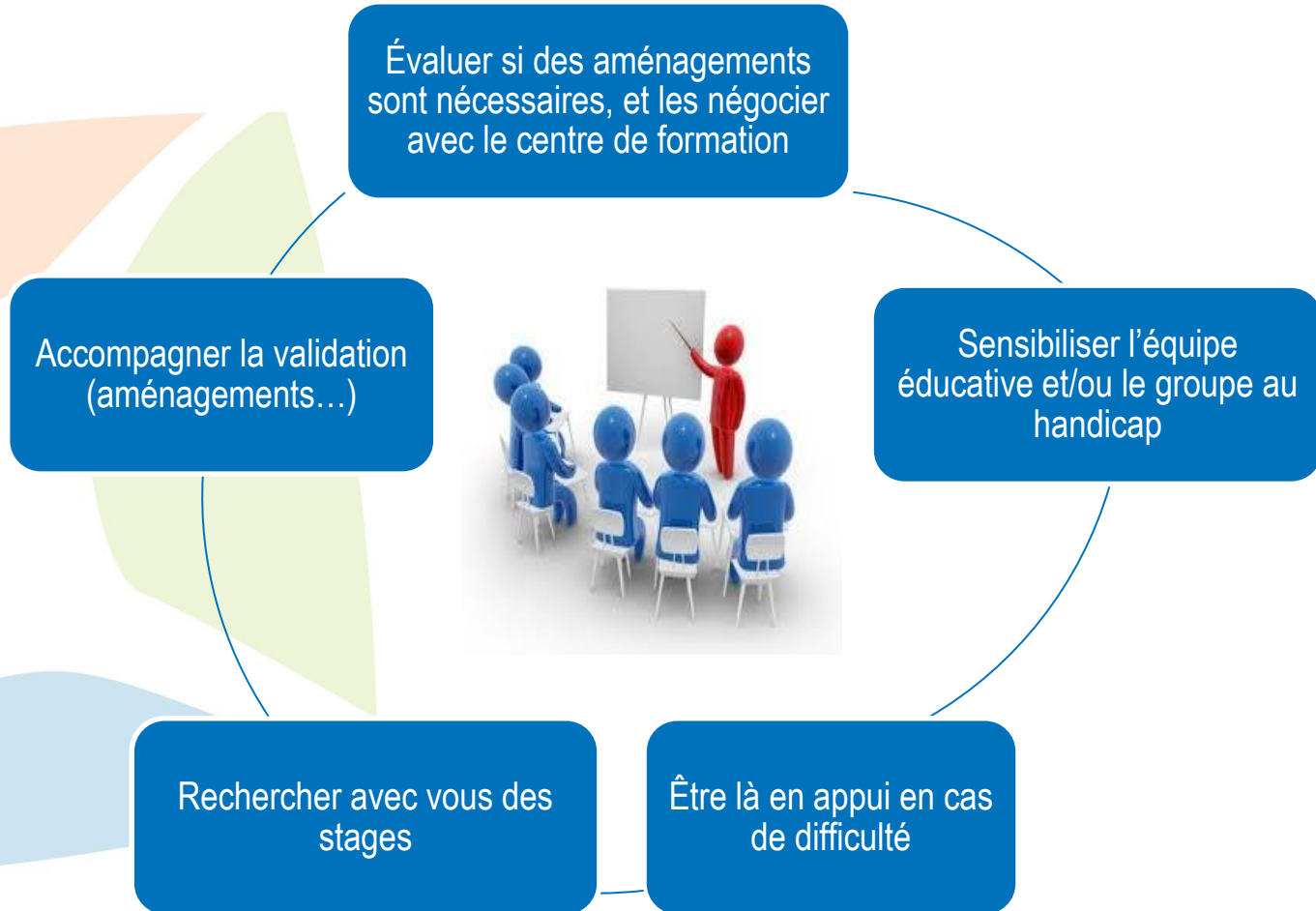
JE SUIS ACCOMPAGNÉ DANS LA DURÉE JUSQU'À L'EMPLOI ET DANS L'EMPLOI

J'entre en formation

Je cherche du travail

Je travaille

Je commence une formation



Je cherche du travail



J'ai signé un contrat de travail

entretiens en entreprise : lien avec le tuteur, avec les services de ressources humaines

Si changement d'équipe, de service : rencontre sur site, sensibilisation de la nouvelle équipe, veille systématique



Relai vers d'autres interlocuteurs si besoin

Si modification des tâches à effectuer ou nouvelle procédure de travail : recherche de solutions, analyse des processus des nouvelles tâches à effectuer, mise en place des stratégies d'élaboration de la tâche, présentation au tuteur pour validation.

Appui en cas de difficulté ou de question en lien avec votre travail

Les réunions d'informations sur le dispositif à destination des candidats /proches/professionnels : 3 à 4 par an.

Prise de contact via le secrétariat

03 62 28 30 43

justine.kabbadj@ugecam.assurance-maladie.fr